

## Annexe 1

### PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DU BASSIN DE LA SAVOUREUSE MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION

La commune est concernée par la révision du plan de prévention du risque inondation (PPRi) du bassin de la Savoureuse et de ses affluents. Le PPRi vise à réglementer l'urbanisation en zone inondable en prenant en compte une crue centennale (qui a une probabilité d'occurrence annuelle de 1%) ou une crue historique plus importante (localement la crue de 1990). Le PPRi est élaboré par les services de l'État en lien avec les collectivités et le public. Il a pour objectifs de :

- prévenir le risque humain en zone inondable ;
- maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant l'équilibre des milieux naturels ;
- prévenir les dommages aux biens et aux activités existantes et futures en zone inondable.

Une première phase de concertation publique a eu lieu en juillet et août 2020 ; cette dernière a permis de valider l'emprise de la zone inondable. Aujourd'hui, l'étude en est au stade de la définition de l'aléa inondation et des enjeux, base du futur zonage réglementaire du PPRi.

En février 2024, les élus des communes concernées ont été conviés aux réunions d'association pour les collectivités afin de leur présenter les cartographies des aléas et des enjeux. Ces réunions ont permis de modifier la cartographie en précisant les enjeux des communes mais aussi de corriger les cartographies à partir de la connaissance des élus pour leur territoire. En mars 2025, débutera la phase de concertation avec la population, qui a pour objectif d'informer le plus largement possible les habitants sur le projet de PPRi en cours, et de recueillir leur avis.

Durant cette phase, vous aurez la possibilité de prendre connaissance du rapport d'études et des cartographies disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-Prevention-Protection-de-la-population/Prevention-des-risques/Les-risques-naturels/Risque-inondation/Procedure-de-revision-du-PPRi-de-la-Savoireuse-et-de-ses-affluents-Etat-d-avance-ment> (rubriques « actions de l'État / sécurité - prévention - protection des populations / prévention des risques / les risques naturels / risque inondation » ; article « Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin de la Bourbeuse - concertation du public »), et de vous exprimer, par courrier, par courriel ou au cours de permanences d'information publiques, sur les éléments présentés.

Ces permanences se tiendront le :

- **Le mardi 11 mars de 9h à 12h à la mairie de Giromagny**
- **Le mardi 18 mars de 14h à 18h à Nommay - Salle Jacques PREVERT - Rue du Stade**
- **Le mercredi 19 mars de 9h à 11h et de 14h à 16h à la préfecture du Territoire de Belfort**
- **Sur rendez-vous à la direction départementale des territoires du Territoire de Belfort du 10 mars au 11 avril.**

À tout moment, et ce jusqu'au **11 avril 2025**, il sera possible d'émettre des observations sur les documents d'études :

courriel : [ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr)

courrier : Direction départementale des territoires

Service Appui Connaissance et Sécurité des Territoires

BP 80 229 Place de la Révolution Française

90 004 – BELFORT CEDEX

## GRANDES ÉTAPES ET CALENDRIER ASSOCIÉ

### Étape 1 : Cartographie de la zone inondable : *étape validée, clôturée*

- Analyse hydrologique de l'aire d'étude (*phase terminée*)
- Synthèse cartographique des zones inondables (*phase terminée*)
- Association des collectivités pour première validation de l'enveloppe des zones inondables (*phase terminée*)
- Concertation avec le public pour validation définitive de l'enveloppe des zones inondables (*phase terminée*)
- Envoi des cartographies de la crue de référence (*phase terminée*)



### Étape 2 : Cartographie de l'aléa inondation : carte des hauteurs et vitesses d'écoulement

- Cartographie des hauteurs et vitesses d'écoulement pour chacun des secteurs
- Association des collectivités pour première validation de la cartographie des aléas :  
*Février à décembre 2024*
- Concertation avec le public pour validation définitive de la cartographie des aléas :  
*premier semestre 2025*

### Étape 3 : Cartographie des enjeux

- Élaboration des cartographies des enjeux présents dans l'emprise de la zone inondable
- Association des collectivités pour première validation de la cartographie des enjeux :  
*Février à décembre 2024*
- Concertation avec le public pour validation définitive de la cartographie des enjeux :  
*premier semestre 2025*



### Étape 4 : Production des cartes du zonage réglementaire et rédaction du règlement : *2025-2026*



### Étape 5 : Enquête publique et approbation du PPRi : *2026*

## Annexe 2

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à l'attention de la cellule Risques à : [ddt-sacst@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-sacst@territoire-de-belfort.gouv.fr)

Je soussigné(e) ....., (qualité) .....

certifie avoir porté à la connaissance de la population le ....., au moyen d'un affichage, de notre bulletin municipal et/ou de notre site internet, l'avis de concertation de la population pour la révision - extension du PPRi de la Savoureuse et de ses affluents.

À ..... le .....

signature et cachet